

Concours de prévention universitaire « Affiche ta santé »

1ère Édition 2023-2024

(prix de 500€ pour les lauréats de chaque catégorie)

Règlement du concours :

Le Service de santé universitaire (SSE) de l'Université lance un concours annuel d'affiches de prévention en santé. Ce concours est ouvert à tous les étudiant.es de l'Université de Corse. Cette année, il s'agira pour les participant.es de réaliser une affiche de prévention en santé et/ou une affiche présentant le service de santé étudiante de l'Université.

Les lauréat.es se verront attribuer un **prix de 500 euros** pour chacune des deux catégories.

Les affiches retenues seront utilisées comme campagne de prévention. Elles seront imprimées et diffusées sur les campus de l'Université ainsi que sur les réseaux sociaux.

• Qui peut participer ?

Le concours est ouvert à **tout.es les étudiant.es** de l'Université de Corse qui pourront candidater **individuellement** ou **en groupe (3 maximum)**.

• Modalités de participation et deadlines :

1 / Date limite d'inscription : 15/01/2024

par mail au Dr Dahan : dahan_t@univ-corse.fr en précisant votre nom, votre prénom, votre N° d'étudiant, votre filière et la (ou les) catégorie(s) choisie(s).

A ce stade, vous n'avez pas besoin de présenter une production.

2 / Validation du message : Avant la remise des affiches le message devra être validée. Pour cela il convient d'envoyer le projet au Dr Thierry DAHAN : dahan_t@univ-corse.fr.

N'attendez pas le dernier moment pour faire valider le message porté par l'affiche. Si une retouche est nécessaire, cela peut retarder la finalisation de votre production. Un retour avant le 15 février est souhaitable

3 / Date de remise des affiches : 28/02/24 via ENT
(ou par mail au Dr Dahan : dahan_t@univ-corse.fr)

Toutes les productions doivent être finalisées à cette date.

4 / Autres dates :

Vote des étudiants : 11/03/2024 au 24/03/2024

Vote du Jury : 12/03/2024

Remise des prix : **26/03/2024**

• Cahier des charges

Chaque candidat ou groupe de candidats pourra participer à la réalisation d'une affiche sur une seule ou chacune des deux catégories suivantes :

- la prévention en santé
- le service de médecine préventive de l'Université.

Le message doit être impérativement validé avant la remise du produit final.

L'affiche devra comporter un slogan et un visuel original. Toute image utilisée devra être libre de droit.

L'affiche devra respecter la charte graphique de l'Université de Corse et comporter le logo de l'URPS.

L'affiche de la catégorie « présentation du SSE »

L'objectif de l'affiche est de faire connaître le service du SSE au plus grand nombre d'étudiant.es et de le rendre attractif.

Le SSE propose un guichet unique répondant aux besoins de santé des étudiants.

L'affiche devra comporter un slogan et un visuel original ainsi que les informations de contacts du SSE. Toute image utilisée devra être libre de droit.

L'affiche devra faire mention des principales missions du service (à minima 4) qui sont les suivantes :

- Un centre de vaccination gratuit
- Une prise en charge des addictions
- La possibilité de prescrire un moyen contraceptif, y compris en cas d'urgence.
- Une consultation de sage-femme dédiée à la santé sexuelle
- Un soutien psychologique (consultations de psychologues avec ou sans RDV)
- Une orientation vers les médecins libéraux ou hospitaliers en cas de besoin
- Une aide dans l'accès aux droits à l'assurance maladie.

Pour des informations sur le service de médecine préventive :

page du service de santé :

https://studia.universita.corsica/article.php?id_site=1&id_menu=3&id_rub=1013&id_cat=0&id_art=5386&lang=fr

L'affiche de la catégorie « prévention de la santé » :

Un thème de prévention sera choisi parmi les suivants :

- Santé sexuelle
- Addictions
- prévention en milieu festif
- santé psychique.
- Santé et environnement
- Alimentation
- Vaccination

• Jury et Prix

Le jury sera composé de la manière suivante :

- Le Directeur du SUMPPS
- Le Vice-Président Vie étudiante
- La Chargée de mission prévention santé
- La Directrice de la FLLASHS
- Le Responsable de la filière MMI
- Deux étudiant.es relais santé du SUMPPS, sous réserve.
- Un.e représentant.e l'URPS-ML

Un prix de 500€ sera décerné aux lauréats de chacune de deux catégories.

